



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/47/231
16 juillet 1993

Quarante-septième session
Point 19 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sans renvoi à une grande commission (A/47/L.62 et Add.1)]

47/231. Admission de la Principauté de Monaco à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 26 mai 1993, recommandant l'admission de la Principauté de Monaco à l'Organisation des Nations Unies 1/,

Ayant examiné la demande d'admission de la Principauté de Monaco 2/,

Décide d'admettre la Principauté de Monaco à l'Organisation des Nations Unies.

104^e séance plénière
28 mai 1993

1/ A/47/954.

2/ A/47/950-S/25796, annexe.